

11 November 2019

En Wallonie, 23 kilos de nourriture sont gaspillés par an et par personne au sein des ménages! Des chiffres qui ont poussé le Gouvernement wallon à adopter un

Programme wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires.

Ce programme est divisé en 5 axes: sensibiliser, engager, agir, soutenir et former, mesurer et approfondir les connaissances. Les déchets alimentaires se doivent d'être valorisés et non oubliés!

✘ Le Ministre wallon de l'Environnement et de la Transition écologique, Carlo DI ANTONIO, lance un concours destiné aux écoles, aux entreprises, aux restaurants et aux producteurs wallons qui valorisent

leurs déchets alimentaires.

L'objectif est de mettre en évidence les pratiques positives mises en œuvre en Wallonie dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ces projets pourront servir d'exemple et permettront de donner des idées à d'autres structures.

MODALITES PRATIQUES POUR PARTICIPER AU REGAL AWARD

Inscriptions, Dépôt des candidatures, sélection et notification des lauréats

1. Les candidats doivent s'inscrire avant le 5 mars 2018 via le site www.walloniedemain.be
2. Les candidats inscrits doivent déposer leurs projets pour le 30 mars 2018
 - Par courrier: au Cabinet du Ministre wallon de l'Environnement et de la Transition écologique Carlo DI ANTONIO, Chaussée de Louvain, 2 à 5000, Namur
 - Par courriel à l'adresse: cabinet.diantonio@gov.wallonie.be
3. Pour être sélectionnés, les projets devront notamment intégrer:
 - Le lien avec l'alimentation
 - La reproductibilité du projet
 - L'économie circulaire - Réutilisation des déchets

Trois lauréats par catégorie seront sélectionnés par un jury multidisciplinaire et se verront octroyer une pastille « Lauréat REGAL Awards 2018 ».

Lors de la Fête du Développement durable qui aura lieu en mai 2018, les trois lauréats de chaque catégorie présenteront leur projet et un gagnant sera désigné dans chaque catégorie.

« RIEN NE SE PERD. TOUT EST VALORISABLE! »